

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR21.12PR**

**concernant**

**une demande de crédits d'investissements de CHF 763'000.- pour la  
réfection de la pataugeoire de la piscine en plein air, de CHF 230'000.-  
pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football des Isles, de  
CHF 206'000.- pour la réfection du sol et le remplacement du matériel de  
la salle de gymnastique du collège Léon-Michaud ainsi que de  
CHF 1'477'000.- pour la construction de vestiaires au terrain de sport  
des Vuagères.**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 26 mai 2021.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Aurélie Maude HOFER, Jean-David CHAPUIS, Gildo DALL'AGLIO, Benoist GUILLARD, Philippe PAVID, Thierry VUAGNIAUX et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, Mme Ophélie DYSLI-JEANNERET, Cheffe de service des SPORTS, MM. Greg PERRENOUD, Chargé de missions finances., stratégie & développement., Alain BÄTTIG, Responsable d'exploitation installations sportives, Thomas CZÁKA, Chef de service BAT. Nous les remercions pour les explications transmises à la commission.

### **Introduction**

L'état général des installations sportives à Yverdon-les-Bains se dégrade et la commune doit pouvoir garantir la sécurité et la pérennité de ses infrastructures. Ce préavis, composé de différents travaux à effectuer, nous propose plusieurs interventions urgentes à réaliser sur les 4 sites identifiés par la Municipalité et les services décrits ci-dessous.

### **La pataugeoire de la piscine en plein air**

La pataugeoire, construite en 1991, devient vétuste et n'est plus aux normes actuelles. Malgré un prix important pour cette rénovation, la Municipalité a estimé qu'il s'agissait d'un investissement dans le futur pour améliorer l'attractivité des installations estivales en créant un espace agréable pour les enfants et les familles. La surface du bassin restera quasiment identique à la pataugeoire existante avec en plus des toiles permettant un ombrage sur celui-ci (conformément aux nouvelles normes) ainsi que des aménagements plus ludiques tels que des jets d'eau et des parcours d'équilibre.

Les équipements d'exploitation, montant important de cette demande de crédit, devront être revus complètement. Les nouvelles normes demandent un traitement de l'eau dédié uniquement à la pataugeoire, ce qui n'est pas le cas actuellement puisqu'elle est raccordée

au système de la piscine extérieure. Ces nouveaux éléments trouveront leur place dans le local actuel de la piscine.

Le financement, enfin, sera pris en partie sur le solde du crédit voté pour la rénovation de la toiture de la patinoire qui n'a pas pu être entièrement utilisé étant donné que la réalisation n'a pas pu être effectuée sous la forme prévue initialement.

### **Terrain de football des Iles (remplacement de l'éclairage)**

Il y a aujourd'hui 4 mâts sur le terrain actuel installés en 1999. Le remplacement des ampoules devient compliqué tout comme la visibilité durant la nuit pour les entraînements qui deviennent très difficiles. Un changement du système permettra une meilleure luminosité ainsi qu'une baisse de consommation énergétique grâce à des ampoules LED. Cette amélioration permettra d'homologuer le terrain pour l'organisation de matchs de 2ème ligue interrégionale.

Il sera également possible de lisser le taux d'utilisation avec des plages horaires mieux réparties pour les entraînements grâce à l'amélioration de l'éclairage (utilisation actuelle du terrain s'étend jusqu'à 21h en semaine et 22h le samedi). La pollution lumineuse a également été étudiée et les nouvelles normes demandent de concentrer au maximum l'éclairage sur le terrain en évitant la diffusion à l'extérieur de la zone nécessaire. Des experts interviendront pour affiner le réglage des éclairages une fois les nouvelles installations mises en place. A noter que la réutilisation des mâts n'a pas été possible car la sécurité de ceux-ci n'est pas assurée. Mais des études doivent encore être menées sur cette éventualité ainsi que sur l'installation de 2 mâts supplémentaires.

### **Salle de gymnastique collègue Léon-Michaud (réfection du sol et remplacement matériel)**

Les sociétés sportives et les écoles, principales utilisatrices de cette salle, sont régulièrement confrontées à des difficultés dans la pratique du sport avec des risques élevés d'accidents liés à la vétusté du sol. Il paraît donc nécessaire de rénover la surface de cette salle.

Une étude sera d'ailleurs menée pour que cette salle puisse également répondre aux normes des Fédérations sportives ce qui n'est pas le cas actuellement. La modification par exemple de l'emplacement du marquage au sol pourrait permettre l'organisation de matchs tout en respectant les distances prévues dans les normes. Il y a également des problèmes avec l'éclairage et les douches. La commission a pu être informée sur le fait que l'éclairage, qui fait partie d'un crédit séparé, est prévu d'être rénové durant l'année 2021. Les douches également seront prévues d'être rénovées cette année car il n'est plus possible de les entretenir au vu de leur vétusté (elles datent des années 1970).

Dans le budget matériel, il est prévu de remplacer les douilles au sol, plaques de sol, set de montant pour le volleyball, ressort de rack parallèle, but d'handball et les montants de tennis.

### **Terrain de sport des Vuagères (aménagement de vestiaire)**

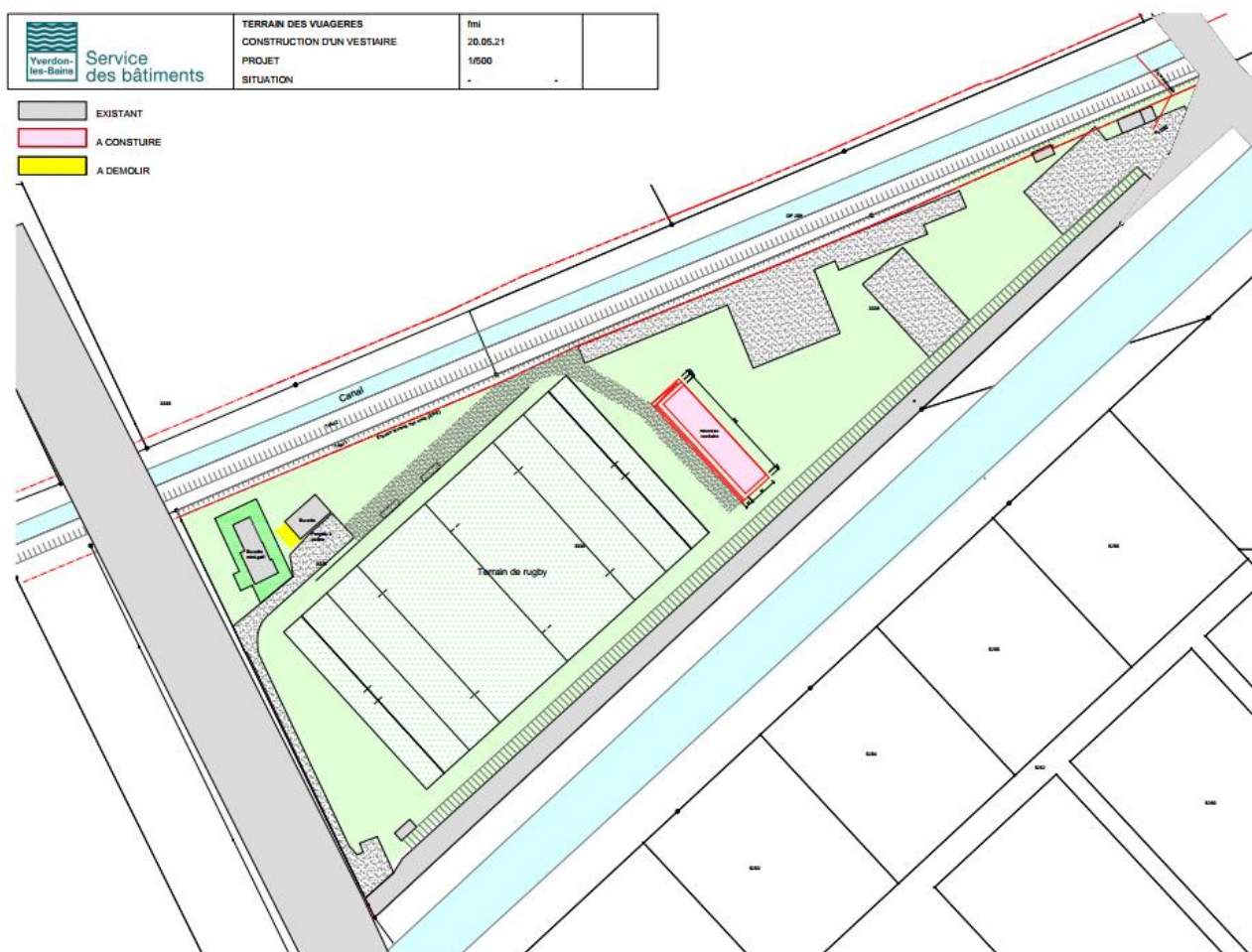
Le club de rugby ainsi que le club de football américain s'entraînent actuellement sans avoir la possibilité d'accéder à des vestiaires. Il est donc important de pouvoir offrir une infrastructure de qualité pour les différentes équipes qui s'entraînent régulièrement sur ce site. La Fédération Suisse de Rugby serait d'ailleurs intéressée à venir s'implanter à Yverdon-les-Bains et de pouvoir bénéficier d'infrastructure de qualité.

Le coût de construction semble relativement élevé pour la commission mais actuellement il s'agit d'une première estimation qui sera réévaluée lors de la mise au concours. Le prix

reste dans une fourchette correcte selon le service car les équipements prévus dans le bâtiment sont très coûteux.

Les fouilles prévues dans le préavis concernent principalement le raccordement d'eau/gaz. Les pieux sont prévus dans le CFC211.

Financièrement, les clubs concernés devront payer une location mais le montant n'est actuellement pas encore connu. Une convention sera établie entre les clubs et le Service des Sports pour définir la répartition des charges. A noter également que les toilettes feront l'office d'une étude pour qu'elles soient ouvertes au public.



### **Conclusions :**

La commission a bien pris conscience de l'importance de rénover et d'entretenir ses infrastructures pour le bien commun. C'est à l'unanimité de ses membres qu'elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 à 12 tels que présentés par la Municipalité.

  
Pascal GAFNER, rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 26 mai 2021